

## Avantages de la Congrégation.



### Le Congréganiste.

Est protégé spécialement par la Sainte Vierge, qu'il prend pour sa Souveraine, son Avocate et sa Mère.

Il participe à de nombreuses indulgences.

Il reçoit une direction appropriée à ses besoins.

Il a sous les yeux une foule de bons exemples.

Il trouve des secours très puissants :

(a) Dans les exercices qui se font en commun :

(b) Dans la facilité de s'approcher des sacrements ;

(c) Dans le mérite des bonnes œuvres de tous les associés auquel il a une part légitime.

A sa mort, la Congrégation lui fait de nombreux suffrages et lui accorde gratuitement un service de \$15 et 12 basses messes.

Tous les mois, les Congréganistes récitent l'office des morts pour leurs confrères défunts.

Tous les ans, au mois de novembre, la Congrégation fait chanter pour ses défunts un service solennel, fait un pèlerinage au cimetière,

Etc., etc., etc. . . . .